

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Bourgogne-Franche-Comté

AVIS N° 2025-13

Date validation officielle : 04/12/2025	Objet : évaluation du Plan de gestion 2016-2025 de la Réserve naturelle nationale du lac de Remoray (25)	Vote : unanimité
---	---	-------------------------

Le CSRPN, réuni en séance plénière le 04 décembre 2025, a examiné au titre de l'article R.332-43 du Code de l'environnement l'évaluation du quatrième plan de gestion (2016-2025) de la Réserve naturelle nationale (RNN) du lac de Remoray, présentée par l'Association des amis de la Réserve naturelle du Lac de Remoray, gestionnaire.

Les membres du CSRPN se sont exprimés sur ce dossier sur la base de la présentation de M Bruno TISSOT, conservateur de la Réserve, et Mme Céline MAZUEZ, chargée de mission Flore, et des observations de M. Jean-Yves CRETIN et M. Pierre DURLET, rapporteurs.

Vu :

- le Code de l'environnement et notamment son article L.332-22 ;
- l'évaluation à mi-parcours du quatrième plan de gestion 2016-2025 de la RNN du Lac de Remoray, réalisée par le gestionnaire ;
- la demande d'avis formulée par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

Considérant

- l'intérêt patrimonial fort de cette réserve ;
- la prise en compte des remarques émises dans l'avis CSRPN 2021-01 du 28 janvier 2021 pour l'évaluation à mi-parcours du plan de gestion 2016-2025 de la Réserve ;
- que ce bilan n'a pas été établi sous le format CT88, car la méthodologie sera mise en place pour le prochain plan ;
- les échanges entre les gestionnaires et les rapporteurs lors de la rédaction de l'évaluation.

Le CSRPN souligne

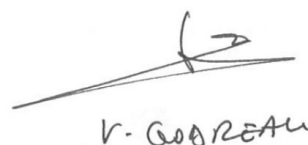
- que le plan de gestion évalué a permis la réalisation de la majorité des mesures programmées ;
- que l'ancienneté de la réserve et la stabilité des équipes ont permis que l'ensemble des milieux naturels soient considérés dans ce plan de gestion ;
- le travail de recherche appliquée et d'observatoire, incluant des métriques sur le temps long, sur le lac, en lien avec les organismes de recherche ;
- l'exhaustivité des restaurations fonctionnelles réalisées sur les milieux humides ;
- l'exemplarité des recherches effectuées par le laboratoire de la réserve sur des taxons très peu connus et le spectre large des investigations (pas de spécialisation taxonomique) ;
- la finalisation de nombreuses réalisations (réserve biologique intégrale notamment) ;
- les propositions d'éléments à inclure dans le futur plan de gestion ;
- l'intégration de la réserve dans le paysage local ;
- le travail de Bruno TISSOT pour l'ensemble de son action en faveur de la connaissance et de la préservation de la Réserve Naturelle.

Le CSRPN

- note, que malgré les nombreux efforts entrepris, les milieux naturels réagissent lentement ;
- note que si l'évaluation a été faite en interne, le suivi des rapporteurs du CSRPN a permis d'apporter un regard extérieur objectivé et constructif ;
- demande que soient poursuivies les recherches en étroite relation avec le monde de la recherche universitaire ;
- demande que la liste des données flore du plan de gestion soit actualisée.

Le CSRPN émet un avis favorable sur l'évaluation du plan de gestion 2016-2025 de la Réserve naturelle nationale du lac de Remoray.

Le Président du CSRPN
Vincent GODREAU



V. GODREAU